

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 30 (1984)
Heft: 7-8

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

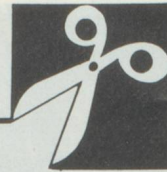
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



canton d'appenzell

Landsgemeinde sans femmes

Trogen, pas de femmes : tel est une fois de plus le verdict de la Landsgemeinde du demi-canton d'Appenzell Rhodes extérieures (AR), qui a rejeté une initiative socialiste demandant que les femmes puissent participer à cette assemblée traditionnellement réservée aux hommes. La décision a été prise à une nette majorité, en présence de nombreux spectateurs (et spectatrices), de journalistes suisses et étrangers et des caméras de la télévision. Une partie de l'assistance a applaudi.

Appuyée par le gouvernement et par le Grand Conseil, cette initiative proposait que, en modifiant la constitution cantonale, on puisse organiser un scrutin extraordinaire sur l'introduction du vote des femmes.

Depuis 1970, c'est la cinquième fois que la Landsgemeinde d'Appenzell Rh. Ext. est appelée à se prononcer sur le suffrage féminin. Le verdict populaire étant chaque fois clairement négatif, le gouvernement avait fait savoir qu'il ne ferait aucune proposition nouvelle en la matière. Mais, à la suite du dépôt de l'initiative socialiste, l'an dernier, le gouvernement avait toutefois présenté un contre-projet qui aurait permis à la Landsgemeinde de se prononcer directement sur le suffrage féminin. Le Grand Conseil a rejeté ce contre-projet.

Le Landaman (président du gouvernement), M. Rudolf Reutlinger, a estimé qu'il faut respecter les décisions du souverain, ce souverain qui, dans ce demi-canton, « fait d'habitude preuve d'une remarquable maturité civique ». Malheureusement il y a une « ombre » à ce tableau, c'est le refus d'accorder le droit de vote aux femmes. Elles méritent pourtant qu'on leur fasse confiance, a dit M. Reutlinger, en déplorant que ce refus ait aussi été exprimé par la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes intérieures.

Un nouveau Landaman a été désigné en la personne de M. Hans Höhener, de Teufen, et les sept membres du gouvernement ont été réélus.

ration ?

Le verdict de la Landsgemeinde d'Appenzell Rh. Ext. est net, mais moins que les fois précédentes. La proportion des non a été d'environ de deux contre un. Mais rien ne va probablement bouger dans le canton ces prochaines années. En revanche, sur le plan fédéral, des Appenzelloises ont déposé une pétition demandant que tous les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote pour les

affaires suisses l'aient aussi pour les affaires cantonales et communales.

Pour l'« Appenzeller Zeitung », qui a publié un commentaire désabusé, la Landsgemeinde va peut-être bientôt disparaître. « Cette vieille institution est dépassée par l'histoire et par les mœurs, elle est contraire aux droits de l'homme. Nous devons nous préparer à la mort de la Landsgemeinde ».

Nouveau Landaman

La Landsgemeinde du demi-canton d'Appenzell Rhodes intérieures a élu un nouveau Landaman (Président du gouvernement) en la personne de M. Carlo Schmid, conseiller aux Etats. M. Schmid, qui a 34 ans, est le plus jeune Landaman d'Appenzell depuis un siècle.



canton d'argovie

Non à l'enseignement du français en Argovie

C'est un non presque sans appel que le conseil de l'éducation publique d'Argovie a opposé à l'enseignement du français dans les écoles primaires du canton. Les partisans d'une telle innovation dans les programmes scolaires se sont heurtés à une résistance massive tant des partis que des associations de parents d'élèves et d'autres milieux concernés tout au long d'une procédure de consultation ouverte l'année dernière.

L'intégration du français dans l'enseignement primaire, dès la quatrième année d'école, était l'un des points importants, si ce n'est le plus important d'un projet de remaniement des programmes scolaires. La décision prise par le conseil de l'éducation publique peut, selon son secrétaire, M. Werner Ruf, avoir des conséquences plus étendues car « elle risque d'influencer d'autres cantons qui examinent également l'introduction du français à l'école primaire, notamment dans les cantons de Suisse orientale où une décision doit être prise en automne de l'année prochaine ».

Dans le canton de Zürich, l'enseignement du français n'est toujours pas obligatoire même si certains essais ont eu lieu depuis la fin des années soixante et qu'un projet est actuellement en consultation. Mais le canton de Zürich, a déclaré le conseiller d'Etat Alfred Gilgen, n'entend pas être le seul à introduire une telle innovation. Saint-Gall également attend que d'autres cantons ouvrent les feux et souhaite que l'introduction du français soit coordonnée entre plusieurs cantons.

Dans les cantons suisses alémaniques, l'enseignement du français est obligatoire au degré primaire à Berne, à Bâle-Ville ainsi que

dans les districts alémaniques du Valais et de Fribourg.



canton de berne

Le Lohn : le « palais » du Conseil fédéral

La résidence du Lohn, à Kehrsatz, à quelques kilomètres de Berne en direction de l'aérodrome du Belpmoos, est une fort belle demeure de la fin du 18e siècle. C'est là que le Conseil fédéral a l'habitude de recevoir ses hôtes de marque, en dernier lieu le Pape Jean-Paul II

La maison, qui domine la vallée de l'Aar, appartenait à la famille de Tschärner, qui la vendit en 1897 à l'historien Emil Welti, fils du conseiller fédéral. En 1942, sa veuve légua la villa à la Confédération. Un fort beau jardin l'entoure et on peut se rendre à pied à la gare de Kehrsatz, située de l'autre côté de la rue. C'est au Lohn que M. Mitterrand s'enticha des chiens bergers du gardien, sur quoi on lui en offrit deux qui, maintenant, gambadent à l'Elysée.

Berne la plus belle ville fleurie d'Europe ?

Berne aimerait bien se voir couronnée plus belle ville fleurie d'Europe. Avec le village valaisan de Grimontz, la capitale fédérale a décidé de participer au concours de la plus belle ville fleurie d'Europe, organisé par l'Entente florale. C'est la première fois que des cités helvétiques participent à cette manifestation. Les concurrents proviennent de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Autriche, du Luxembourg et d'Irlande, à chaque fois avec une ville et un village.

En ville de Berne, les hôtesse municipales ont entrepris la tournée des commerces et des habitants pour les inciter à participer. Il ne s'agit en fait que de faire mieux que ce qui se fait depuis 47 ans déjà grâce au comité local « Berne en fleur ». L'an dernier, ce ne sont pas moins de 1 800 Bernois qui ont ainsi reçu une distinction pour les fleurs qu'ils avaient accrochées à leurs balcons.

Quand un fauteuil présidentiel se rend utile au Saint-Siège...

L'hélicoptère Super-puma que le Pape Jean-Paul II a emprunté pour ses déplacements en Suisse appartient à une fabrique suisse qui l'utilise habituellement pour le transport du bois. Cet appareil ne disposant pas d'un siège spécial pour le Souverain Pontif, il a fallu louer le fauteuil du président François Mitterrand, qui emploie lui aussi un Super-puma pour ses voyages. Le Pape est retourné au Vatican, le fauteuil en France et l'hélicoptère à ses montages.

« Théâtre 1230 » : succès d'une pièce de Jeremias Gotthelf

Le « Théâtre 1230 » vient de présenter pour la 300^e fois sa mise en scène de « Geld und Geist » de Jeremias Gotthelf, dans la vieille ville de Berne. Le fait de jouer une pièce aussi longtemps, avec un tel succès, est un phénomène assez rare en Suisse pour qu'il mérite d'être souligné.



canton de Genève

Lauréats 1984 de la Fondation de la Vocation (Suisse)

A Genève, trois jeunes gens — un compositeur, un metteur en scène, un artisan taviillonneur — et trois jeunes femmes — une danseuse, un médecin et une violoncelliste — ont reçu chacun une bourse de la Fondation de la Vocation (Suisse) d'une valeur de 10 000 Fr. Cette somme, qui leur a été remise par la baronne Edmond de Rothschild, présidente de la Fondation, doit leur permettre de « réaliser leur désir de vivre un métier librement choisi ».

Pour la promotion 1984 de la Fondation de la Vocation, la baronne de Rothschild avait souhaité qu'à qualifications égales une place soit faite parmi les lauréats aux artisans. C'est ainsi qu'Olivier Veuve, de la Forclaz (VD), voit récompensée sa passion pour la profession de taviillonneur, métier qui consiste à façonner de petites tuiles en sapin pour en recouvrir les toits. Ce métier n'est plus pratiqué que par une dizaine d'artisans en Suisse romande.

Pour 1984, les lauréats de la Fondation de la Vocation (Suisse) sont Louis Crelier, 29 ans de Peseux (NE), Philippe Lischer, 24 ans de Genève, Olivier Veuve, 31 ans de la Forclaz (VD), Odile Ferrard, 21 ans de Genève, Letizia Toscani, 28 ans, Italienne de Genève et Mileva Fialova, Tchecoslovaque, également domiciliée dans la ville du bout du lac.

Instituée en 1979, la Fondation de la Vocation (Suisse) décerne chaque année des bourses d'encouragement à des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Sélectionnés sur dossier, ils doivent être de nationalité suisse ou résider de manière permanente dans notre pays et s'être déjà engagés dans le métier de leur rêve, la bourse leur donnant le coup de pouce financier nécessaire pour mener à bien leur vocation.



canton des grisons

Fête fédérale de tir à Coire : 85 000 tireurs
On attend environ 85 000 tireurs pour la 51^e

fête de tir qui aura lieu à Coire l'été prochain. Comme les organisateurs l'ont fait savoir à Berne, la phase préparatoire de la manifestation est terminée.

Un plan de tir a déjà été agréé par le conseil suisse des tireurs. Il sera mis à disposition de ces derniers à partir du mois d'octobre et sera tiré à 100 000 exemplaires.

La fête se déroulera dans un cadre traditionnel. Le 21 et 22 juin 1985 auront lieu les concours et le tir d'ouverture. Le 25 juin, la bannière centrale venant de Lucerne sera reçue à Coire.

La journée officielle avec réception des autorités, cortèges et discours est fixée au 29 juin. La désignation du roi du tir clôturera la fête le 14 juillet.

La viande des Grisons pourra entrer au Japon

Les Japonais pourront enfin goûter aux délices de la viande séchée des Grisons. Le Japon vient en effet de décider de mesures d'ouvertures de son marché. La viande des Grisons pourra ainsi être importée librement dans l'archipel et les touristes japonais seront en mesure de rapporter dans leurs bagages des montres suisses pour une valeur supérieure à 300 francs. Le quota va être relevé prochainement, mais les ministères chargés de ce dossier ne se sont pas encore mis d'accord sur un nouveau montant.

En outre, les stylos à billes suisses importés au Japon bénéficieront de la même réduction tarifaire que celle obtenue par les Américains lors du précédent paquet de mesures japonais.

Le conseiller fédéral Kurt Furgler avait profité l'an dernier de son voyage au Japon pour demander aux autorités nippones de prendre en considération certaines difficultés rencontrées par les importateurs de produits suisses. Dans un premier temps, le Japon avait refusé en bloc les demandes suisses.



canton du jura

La Sentinelle des Rangiers a retrouvé son socle

Abattue par le groupe Bélière dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, la Sentinelle des Rangiers a retrouvé son socle. C'est en effet pour ne pas entraver la circulation que le monument de l'Eplattenier a été transporté de Delémont — où il a été réparé — aux Rangiers, pendant la nuit.

La statue, dont la tête avait été brisée, a été collée sur son socle, alors qu'auparavant elle n'était que posée. Elle a de plus été enduite

d'un produit contre les sprays, dont elle a déjà été couverte à plusieurs reprises. La baïonnette sera également remise en place.

Le Gouvernement jurassien — propriétaire de la statue et qui a d'ailleurs porté plainte — s'était refusé à faire connaître le moment auquel le « Fritz » serait remis en place. Il n'empêche qu'il y avait plusieurs photographes et quelques badauds pour assister à la mise en place du monument.

La Sentinelle avait été érigée en 1924 pour rappeler le souvenir des soldats qui ont défendu les frontières suisses durant la Première guerre mondiale. Le Bélière, lui, y avait vu le symbole de l'immobilisme de la Suisse pour résoudre la question jurassienne. Son acte avait provoqué de vives réactions en Suisse et dans le Jura même. Il avait notamment été condamné très catégoriquement par le président du Gouvernement jurassien.

canton de lucerne

Future nouvelle gare de Lucerne

Les représentants des CFF, des PTT, du canton et de la ville de Lucerne ont présenté l'état actuel des travaux pour la nouvelle gare de Lucerne ainsi que les projets d'utilisation des différents bâtiments. L'un d'eux, qui prévoyait la construction d'un hôtel, vient d'être abandonné.

Le feu vert a été donné pour la construction d'un passage piétons souterrain, abritant environ 30 magasins et restaurants. Le projet du bâtiment de la gare a été approuvé. Le premier étage comprendra un buffet rustique et un restaurant de ville. Le bâtiment aura cinq étages.

Une société anonyme, (actionnaires privés et publics) s'était engagée l'année dernière à construire et à financer l'ensemble des bâtiments commerciaux. Différentes variantes pour une gare fonctionnelle et attrayante au niveau des infrastructures commerciales ont été étudiées. La construction d'un hôtel et de magasins à grande surface, objet de controverse, vient d'être abandonnée.

canton de neuchâtel

Friedrich Dürrenmatt s'est remarqué

L'écrivain suisse âgé de 63 ans, Friedrich Dürrenmatt, a épousé à Neuchâtel, la réalisatrice Charlotte Kerr, de Munich, en présence d'un cercle restreint d'amis. La première femme de Dürrenmatt, l'actrice Lotti Geissler était décédée en janvier 1983.